

**PIA : DEPOT ET MISES A JOUR DE NOUVEAUX DOCUMENTS
au 10 mars 2017**

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

■ **DÉPOT DE FICHES PIA :**

Circulaire de l'épreuve orale des sciences de l'ingénieur (ECA) (dans "Élèves" - "Examens" - "voie générale et technologique" - "organisation des épreuves"- "Baccalauréat général série S").

■ **MODIFICATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL BCG et BTN** pour les établissements session 2017 **au 10-03-17** (dans "Élèves" - "Examens" - "voie générale et technologique" - "organisation des épreuves"- "Calendrier session 2017"). Les modifications sont notées en rouge et ne concernent que les dates :

- ⇒ l'épreuve écrite langues et littérature Abibac ;
- ⇒ l'épreuve orale spécifique Bachibac ;
- ⇒ l'épreuve orale obligatoire d'arts spécialité théâtre.

■ **MODIFICATIONS D'ÉPREUVES BAC GÉNÉRAL**

① **Épreuve de sciences de la vie et de la terre** : [note de service 2017-019 du 9-02-2017](#) applicable dès la session 2017

La deuxième partie de la note de l'épreuve de SVT série S, relative aux ECE (épreuve pratique) est modifiée de la manière suivante :

- ⇒ "La note obtenue est divisée par 5 et **arrondie au demi-point le plus proche**, avant d'être ajoutée à la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve".
- ⇒ "Deux professeurs examinateurs sont présents dans la salle où a lieu l'évaluation. Un examinateur ne peut évaluer que quatre candidats au maximum. **Celui-ci ne peut examiner ses élèves de l'année en cours**".
- ⇒ "**Les candidats qui n'ont suivi que l'enseignement spécifique tirent au sort une situation d'évaluation de l'enseignement spécifique uniquement.**
- ⇒ **Les candidats qui ont suivi l'enseignement de spécialité tirent au sort soit une situation d'évaluation de l'enseignement spécifique, soit une situation d'évaluation de l'enseignement de spécialité**".

② **Épreuve de physique-chimie** : [note de service 2017-020 du 9-02-2017](#) applicable dès la session 2017

- ⇒ "Deux professeurs examinateurs sont présents dans la salle où a lieu l'évaluation. Un examinateur ne peut évaluer que quatre candidats au maximum. **Celui-ci ne peut examiner ses élèves de l'année en cours**".
- ⇒ "**Les candidats qui n'ont suivi que l'enseignement spécifique tirent au sort une situation d'évaluation de l'enseignement spécifique uniquement.** Les candidats qui ont suivi l'enseignement de spécialité tirent au sort soit une situation d'évaluation de l'enseignement spécifique, soit une situation d'évaluation de l'enseignement de spécialité".

Dans les deux textes, le mot "sujet" est remplacé par "situation d'évaluation".

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

- **MODIFICATION DU CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES** : rectificatif au 9 mars 2017 (*espace documentaire/élèves/examens/DNB/organisation des épreuves*). **L'épreuve de réécriture du vendredi 30 est transférée au matin.**

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE :

DÉPOT DE FICHES PIA (*espace documentaire/élèves/examens/autres examens/CFG*)

- Note de cadrage.
- Évaluation du socle commun.
- Épreuve orale de soutenance de projet.
- Attestation du niveau de socle commun.

CERTIFICATION EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES :

RECTIFICATIF

Dans la partie « ÉPREUVES ORALES » au lieu de :

Pour les trois langues : deux professeurs formés composent le jury : le premier est chargé de l'interrogation pendant que le second évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève. En revanche, le professeur interrogateur doit être le professeur de l'élève.

Lire :

Pour les trois langues : deux professeurs **formés** composent le jury.

- Pour allemand et espagnol : il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.
- Pour l'anglais : il est impératif que les professeurs examinateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves. Lorsque les ressources ne permettent pas de respecter cet impératif, le professeur examinateur (*interlocutor*) peut être le professeur des élèves.

(*espace documentaire/élèves/examens/concours scolaires/certification en langues vivantes étrangères*)